



Cuves de refroidisseur de lait en vrac SERAP
Types C0, C1 et C2

Le présent certificat d'examen de type est établi en application de l'ordonnance n° 45.2405 du 18 octobre 1945 modifiée relative au mesurage du volumes des liquides, du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 76-172 du 12 février 1976 réglementant les conditions dans lesquelles les conteneurs, les citernes de transport routier ou ferroviaire et les réservoirs de stockage peuvent servir de récipients-mesures, de l'arrêté du 26 juin 1980 modifié par l'arrêté du 8 mai 1981 relatif à la construction, au jaugeage et à l'utilisation des cuves de refroidisseurs de lait en vrac.

FABRICANT :

Société SERAP Industries, route de Fougères, 53120 GORRON.

CARACTERISTIQUES :

Les cuves de refroidisseur de lait en vrac SERAP types C0, C1 et C2 sont des cuves cylindriques verticales avec couvercle ouvrant.

Elles comportent un dispositif de repérage des niveaux et de la position de référence, constitué d'une mesure de longueur millimétrique et d'un système d'accrochage.

Leurs principales caractéristiques sont données dans le tableau ci-après :

Types	Capacité nominale en l	Longueur nominale de la règle en mm
C0	225	515
C1	300	460
C2	400	460

Les mesures de longueur associées aux cuves sont des règles rigides plates. Elles sont fabriquées par la société VIRAX à Epernay (51) et approuvées par le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 98.00.211.003.0 du 04 novembre 1998.

Leur longueur nominale est la distance entre la partie supérieure de la lumière pratiquée dans ces mesures et le zéro de graduation.

Deux points d'accrochage matérialisant une référence invariable par rapport à la cuve et situés dans le plan de symétrie vertical de celle-ci sont utilisés pour déterminer la position de référence de la cuve. La mesure de longueur placée sur l'un ou l'autre de ces deux points d'accrochage doit indiquer, lorsque la cuve est dans sa position de référence, la même hauteur de liquide quel que soit le niveau de remplissage de la cuve.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION :

Avant toute utilisation, la cuve doit être placée, à l'aide du dispositif de repérage de la position de référence, dans la position qui était la sienne lors du jaugeage.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les cuves doivent être munies d'une plaque d'identification de jaugeage portant le nom du bénéficiaire du présent certificat d'examen de type. Son démontage est interdit par un dispositif de scellement qui reçoit la marque d'identification du fabricant.

DEPOT DE MODELE :

Les plans et schémas permettant d'identifier les types sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région Pays de la Loire et chez le fabricant, sous la référence DA 19-0166.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de cinq ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE :

Schémas

Pour le secrétaire d'État et par délégation,
Par empêchement du directeur de l'action
régionale et de la petite et moyenne industrie,
L'ingénieur en chef des mines

E. TROMBONE

Annexe à la décision n° 01.00.343.002.1
Cuve de refroidisseur de lait SERAP types C0, C1, C2

